

Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE



Liberté
Égalité
Fraternité

JUILLET
2020
NUMÉRO
1155

Études, emploi, ressources : les jeunes ruraux sont-ils différents des jeunes urbains ?

Fin 2014, 1,2 million de jeunes de 18 à 24 ans vivent dans les territoires ruraux, soit un quart des jeunes adultes à ces âges, selon l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes de la DREES et de l'Insee. Les jeunes quittent plus souvent les zones rurales pour le milieu urbain : 26 % de ceux dont les parents vivent en zone rurale habitent dans une zone urbaine, contre 2 % dans la situation inverse.

En zone rurale, moins de la moitié des 18-24 ans sont en cours d'études. Ils visent des études plus courtes, en majorité au niveau bac+3 – quand les urbains souhaitent plus souvent atteindre un bac+5 – et sont plus attirés par des études en apprentissage. À l'issue de leurs études, les jeunes accèdent aussi souvent à l'emploi dans les deux types de territoire, mais les zones rurales sont marquées par des inégalités de genre que l'on n'observe pas en milieu urbain.

Les ressources des jeunes ruraux (revenus du travail, aides sociales, aides des parents) sont proches de celles des jeunes urbains à autres caractéristiques identiques. Ils perçoivent moins souvent des prestations sociales, mais de montants plus élevés. Ils bénéficient de moins d'aides financières des parents, mais plus souvent d'aides en nature. Enfin, le sentiment de privation est moins présent dans leur quotidien alors qu'ils sont plus d'un sur cinq à déclarer ne pas avoir de dépenses pour leurs loisirs.

Laurie Pinel (DREES)

Fin 2014, d'après l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) (*encadré 1*), 5 millions de jeunes âgés de 18 à 24 ans résident en France métropolitaine. Parmi eux, un quart habite dans une commune dite « rurale » (*encadré 2*). Ces jeunes ruraux sont parfois identifiés comme une population « mal connue de la statistique et de l'action publiques ». Ainsi, un rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale les a présentés comme l'un des groupes relevant d'une « invisibilité sociale » (ONPES, 2016).

Le territoire où vivent les jeunes adultes n'est pas forcément celui où il ont grandi. Les jeunes quittent plus souvent les territoires ruraux pour les zones urbaines. Quand les parents vivent en milieu rural, 26 % des jeunes habitent dans une commune urbaine alors que, quand les parents vivent en zone urbaine, seulement 2 % des jeunes habitent dans une commune rurale (*encadré 3*). Cette mobilité asymétrique peut contribuer à expliquer certaines caractéristiques de la population des jeunes ruraux.

Les jeunes adultes en zone rurale sont un peu plus jeunes, plus souvent des hommes et issus d'un milieu populaire

La proportion des 20 ans ou moins chez les jeunes adultes ruraux est plus importante

que celle des urbains, avec respectivement 48 % et 42 % de 18-20 ans (graphique 1). C'est par ailleurs une population plus masculine, avec 55 % d'hommes, contre 50 % en zone urbaine. Ce décalage par rapport à la structure moyenne de la popu-

lation peut s'expliquer par un plus grand nombre de jeunes femmes qui partent des zones rurales vers les territoires urbains (tableau complémentaire A¹). En effet, sur 100 jeunes femmes dont les parents habitent dans une commune rurale,

31 vivent dans une commune urbaine : c'est 10 points de plus que pour les jeunes hommes (21 %). Les jeunes ruraux ont plus souvent un père ouvrier² (39 %) ou agriculteur (7 %) que les jeunes urbains (respectivement 34 % et 2 %).

ENCADRÉ 1 Source statistique et méthode

L'Enquête nationale sur les ressources des jeunes

Menée conjointement par la DREES et par l'Insee, l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) s'est déroulée du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014 en France métropolitaine, à La Réunion et en Guadeloupe (ici repondérées pour être représentatives de l'ensemble des départements et régions d'outre-mer hors Mayotte).

Le champ de l'ENRJ est celui des jeunes âgés de 18 à 24 ans au 1^{er} octobre 2014 résidant en France (hors Mayotte), vivant en logement ordinaire ou en logement collectif (internat, cité universitaire, foyer de jeunes travailleurs, gendarmerie, etc.). Le dispositif comprend à la fois l'interrogation des jeunes et celle de leurs parents, avec une double interrogation lorsque ces derniers sont séparés. Au total, 5 800 jeunes et 6 300 parents ont répondu à l'enquête. Dans 5 200 cas, dont 5 000 en France métropolitaine, le jeune et au moins un de ses parents ont répondu à l'enquête. L'étude s'appuie sur les réponses de ces 5 000 jeunes, représentatifs de 5 millions de jeunes résidant en France métropolitaine (tableau ci-contre).

Le questionnaire destiné aux jeunes adultes recense en détail les ressources dont ils disposent. L'enquête aborde également de multiples thèmes : le logement et les modes de cohabitation des jeunes, la santé, les relations entretenues avec les parents, leurs conditions de vie et les différentes étapes de passage à l'âge adulte.

Les modèles logit, pour analyser les écarts liés au territoire ou au genre

Des modèles logit sont systématiquement utilisés pour vérifier que les écarts observés selon le territoire ne reflètent pas simplement des effets de composition liés à d'autres facteurs, mais qu'ils restent bien significatifs à autres caractéristiques identiques. Pour les différentes variables

ENCADRÉ 2 La typologie des communes

La typologie des communes sur laquelle s'appuie cette étude a été développée par la DREES (Missègue, 2020). Elle combine deux approches du territoire, l'une fonctionnelle et l'autre morphologique, en croisant deux zonages de l'Insee : le zonage en aires urbaines (ZAU) et la grille communale de densité. Elle permet de distinguer trois types de territoires ruraux tous peu ou très peu denses, et dits « des grandes aires », « des moyennes et petites aires » et « isolés » selon leur lien à la ville (carte ci-contre).

Les 5 millions de jeunes se répartissent ainsi entre 3,8 millions de jeunes urbains et 1,2 million de jeunes ruraux. Le territoire peut avoir une influence en tant que lieu où le jeune vit mais également en tant que lieu où celui-ci a grandi. Lorsqu'on compare simplement jeunes urbains et jeunes ruraux, les effets dus au lieu de vie sont mêlés à ceux dus au territoire où le jeune a grandi, sans pouvoir les distinguer. Pour aborder la différence entre ces effets, on peut s'intéresser à la commune de résidence des parents¹ comme indicateur du territoire dans lequel ils ont grandi². Un éclairage sur les jeunes ayant quitté le rural est ainsi présenté. En revanche, compte tenu des contraintes de représentativité (faible effectif dans l'échantillon d'enquête), aucun résultat n'est présenté sur le champ, considéré isolément, des jeunes ruraux issus de milieu urbain.

1. Le cas des parents séparés a été traité comme dans l'Études et Résultats 1071 (Bellidenty, 2018).

2. D'après l'échantillon démographique permanent de l'Insee, 92 % des parents d'enfants âgés de 18 à 24 ans en 2014 et résidant dans le rural en 2015 y résidaient également en 2008.

considérées (être en cours d'étude, en emploi, choix des études ou de leur arrêt, être aidé par ses parents pour le premier emploi, leurs aides financières, ressentir des privations, être en couple...), les modèles intègrent le lieu de vie, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle du père, le fait d'être en couple et la situation principale des jeunes (études et apprentissage, emploi, chômage ou autre inactivité).

Par abus de langage, les expressions « toutes choses égales par ailleurs », ou encore « à autres caractéristiques identiques » sont employées lorsque l'effet propre d'une caractéristique est isolé à l'aide des modèles. Si ce n'est pas le cas, les statistiques sont signalées comme non significatives.

Répartition des 18-24 ans selon le type de commune dans lequel ils vivent et celui de leurs parents

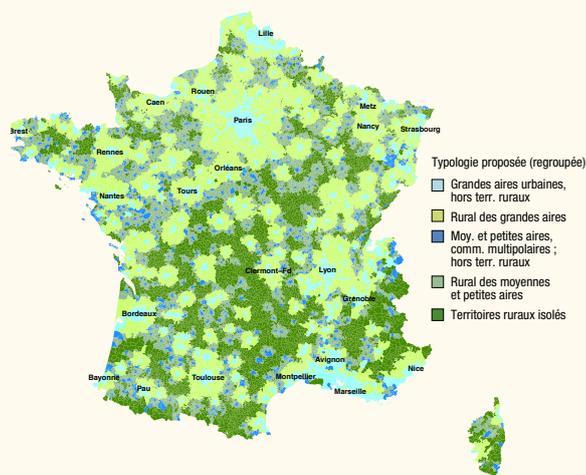
	Parents urbains	Parents ruraux	Ensemble
Échantillon enquêtés dans ENRJ (nombre de jeunes)			
Jeunes urbains	3 250	600	3 850
Jeunes ruraux	100	1 050	1 150
Ensemble	3 350	1 650	5 000
Effectifs population (en milliers)			
Jeunes urbains	3 369	386	3 755
Jeunes ruraux	78	1 117	1 195
Ensemble	3 447	1 503	4 950

Lecture • Parmi les 5 000 jeunes enquêtés, 100 résident en territoire rural alors que leurs parents résident en territoire urbain. Sur les 4,95 millions de jeunes résidant en France métropolitaine fin 2014, 78 000 jeunes partagent ces caractéristiques.

Champ • Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine.

Source • DREES-Insee, ENRJ 2014.

Carte – Communes de France métropolitaine selon la typologie retenue



Source • IGN GEOFLA®, zonages Insee, carte DREES.

1. Les tableaux complémentaires sont disponibles dans les données associées à l'étude sur le site internet de la DREES.

2. L'origine sociale est ici appréhendée par la catégorie socioprofessionnelle du père. En l'absence d'informations sur le revenu de chaque parent, il n'est pas possible de déterminer quel parent apporte le plus de ressources au ménage et donc qui est, selon l'approche statistique usuelle, la personne de référence du ménage.

En parallèle, un jeune sur dix en zone rurale a un père cadre, contre deux jeunes sur dix en zone urbaine. La structure du marché du travail contribue en partie à ces écarts, car les zones urbaines concentrent plus d'emplois qualifiés que les zones rurales (Roullier, 2011). La surreprésentation de classes populaires en milieu rural peut également résulter d'un processus de ségrégation spatiale, lié aux différences de prix de l'immobilier entre milieu urbain et rural (Morin, 2011).

Entre 18 et 24 ans, les jeunes ruraux sont plus souvent en couple

Les jeunes ruraux sont plus souvent en couple que ceux qui vivent en zone

urbaine (36 % contre 27 %). C'est vrai à tous les âges et quel que soit le sexe (tableau complémentaire B). Mais l'écart est bien plus marqué entre les jeunes femmes rurales et urbaines (+13 points d'écart, contre +6 points pour les jeunes hommes). Ces différences sont également présentes « toutes choses égales par ailleurs », soit à autres caractéristiques démographiques et sociales identiques (encadré 1). Les normes sociales, et en particulier l'incitation à être en couple, peuvent être plus fortes dans le milieu rural (Amsellem-Mainguy et Voisin, 2019). De plus, la proportion plus importante de jeunes hommes en

zone rurale peut faciliter la formation des couples pour les jeunes femmes avec un conjoint de sexe opposé.

Par ailleurs, la part des jeunes femmes en couple cohabitant³ est bien plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain (24 % contre 13 %), alors qu'il n'y a pas de différence chez les hommes (un sur dix dans les deux cas).

Moins de la moitié des jeunes ruraux sont en cours d'études

Les jeunes ruraux sont moins souvent en cours d'études que les jeunes urbains, y compris en apprentissage (42 % d'étudiants, contre 52 % en zone urbaine) [tableau 1].

3. Une personne est en couple cohabitant quand elle partage la même résidence principale que son conjoint.

ENCADRÉ 3

Les jeunes urbains de parents ruraux

Un jeune urbain sur dix a des parents qui vivent en zone rurale (tableau complémentaire A). Ces jeunes sont plus souvent des filles (58 %) et sont plus âgés (seuls 33 % ont 20 ans ou moins) que les jeunes urbains de parents urbains ou que l'ensemble des jeunes ruraux (graphique ci-contre). L'origine sociale des jeunes urbains de parents ruraux est proche de celle de jeunes qui vivent en milieu rural, et différente de celle des autres urbains. En effet, la part de jeunes dont le père est cadre, de profession intermédiaire ou artisan est de 45 % chez les jeunes ruraux, 47 % chez les jeunes urbains de parents ruraux, alors qu'elle atteint 54 % chez les urbains de parents urbains.

En revanche, ils sont plus nombreux à poursuivre des études (50 % contre 42 % chez les jeunes ruraux) [tableau complémentaire F] et espèrent atteindre des diplômes plus élevés (48 % visent un bac+5, contre 31 % chez les jeunes ruraux). Toutes choses égales par ailleurs¹, ils sont aussi plus souvent en cours d'études que les jeunes urbains de parents urbains (avec un écart de + 7,6 points). Toutefois, ils travaillent plus fréquemment en parallèle de leurs études que les urbains de parents urbains (32 % contre 22 %).

Les jeunes urbains de parents ruraux sont plus souvent en couple que les autres jeunes (44 % contre 36 % des jeunes ruraux et 25 % des urbains de parents urbains). Cependant, l'écart avec les jeunes ruraux n'est plus significatif toutes choses égales par ailleurs, et notamment à sexe et âge du jeune identiques.

Des relations parents-enfants satisfaisantes

Une moins grande proximité et un changement de type de territoire n'influencent pas de relation parents-enfants plus difficile. 71 % des jeunes urbains dont les parents vivent en territoire rural sont très satisfaits de leurs relations avec leurs parents. Cette proportion est plus faible chez les jeunes ruraux (63 %), comme chez les urbains de parents urbains (62 %).

En particulier, ils font plus souvent appel à leurs parents pour des services : 27 % font régulièrement leurs lessives chez leurs parents, contre 14 % des jeunes ruraux, 12 % des urbains de parents urbains et 20 % prennent chaque semaine plusieurs repas avec leurs parents, contre 13 % des ruraux et 10 % des urbains de parents urbains.

Les urbains de parents ruraux reçoivent en moyenne 210 euros par mois, contre 140 euros pour les ruraux et environ 190 euros pour les urbains de parents urbains. Toutes choses égales par ailleurs, l'écart entre l'aide financière versée par des parents ruraux, par rapport à des parents urbains, à des jeunes urbains, s'accroît pour atteindre +50 euros par mois.

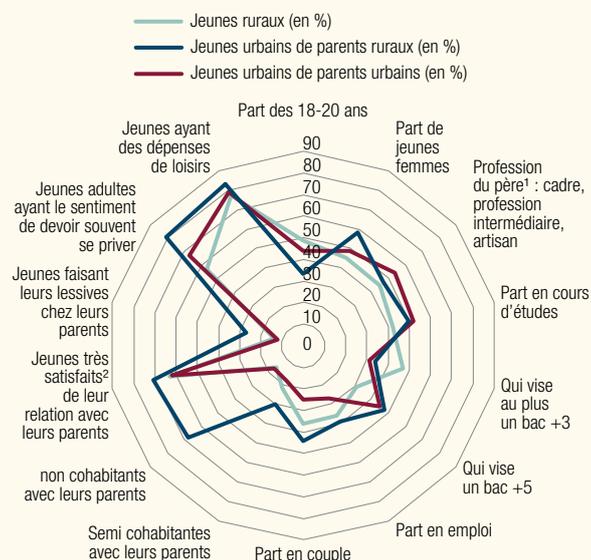
Un fort sentiment de privation

Les jeunes urbains de parents ruraux ressentent plus fréquemment une forme de privation quotidienne : ils sont 81 % à déclarer se priver, contre 57 % des ruraux et 67 % des urbains de parents urbains.

Dans le détail, 61 % déclarent se priver d'au moins un bien de première nécessité (contre 38 % des jeunes ruraux et 46 % des jeunes urbains de parents urbains), 78 % de loisirs (contre 53 % des jeunes ruraux et 62 % des jeunes urbains de parents urbains), en particulier pour les vacances (66 %), les sorties (39 %) et les sorties culturelles (26 %).

Parallèlement, ils déclarent plus souvent que les jeunes ruraux, mais un peu moins que les urbains, avoir des dépenses pour voyager à l'étranger (27 % contre 19 % pour les ruraux et 32 % pour les urbains de parents urbains), alors qu'ils déclarent plus souvent des dépenses pour les sorties (72 % contre 64 % et 67 %).

Graphique - Caractéristiques des jeunes selon leur lieu de vie et celui de leurs parents



1. L'origine sociale est ici appréhendée par la catégorie socioprofessionnelle du père.

En l'absence d'informations sur le revenu de chaque parent, il n'est pas possible de déterminer quel parent apporte le plus de ressources au ménage et donc qui est, selon l'approche statistique usuelle, la personne de référence du ménage.

2. Le jeune note sa relation avec ses parents sur une échelle de 0 à 10 et il est considéré comme très satisfait lorsqu'il attribue un 9 ou un 10 à cette relation.

Lecture • La part des 18-20 ans est de 33 % chez les jeunes urbains de parents ruraux, de 49 % chez les ruraux et de 44 % chez les urbains de parents urbains.

Champ • Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine.

Source • DREES-Insee, ENRJ, 2014.

1. En contrôlant en plus du lieu de vie, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle du père, le fait d'être en couple et la situation principale des jeunes (études et apprentissage, emploi, chômage ou autre inactivité) comme indiqué dans l'encadré 1.

En effet, les jeunes habitant en territoire rural visent⁴ des études plus courtes : ils sont 47 % à souhaiter atteindre au plus un bac+3 lorsqu'ils sont encore en cours d'études, contre 33 % chez les urbains, et seulement 31 % un niveau bac+5, contre 46 % chez les urbains. Ces écarts sont significatifs à autres caractéristiques identiques. Comme pour les jeunes urbains, ces choix sont d'abord motivés par l'intérêt et les débouchés (90 %), et loin derrière par la proximité du lieu d'études (21 % contre 18 % des jeunes en zone urbaine).

Par ailleurs, le désir de suivre une formation en apprentissage est cité plus souvent par les jeunes ruraux (17 % contre 10 %). À caractéristiques identiques, cet écart entre jeunes ruraux et urbains reste marqué (+ 5 points). Comme pour les formations de type bac+3, les formations en apprentissage contribuent entre autres à rendre l'enseignement professionnalisant et opérationnel. Elles permettent également de maintenir une certaine proximité avec le territoire d'origine des jeunes en leur offrant un plus grand choix quant à la localisation de l'entreprise ou du lieu d'études.

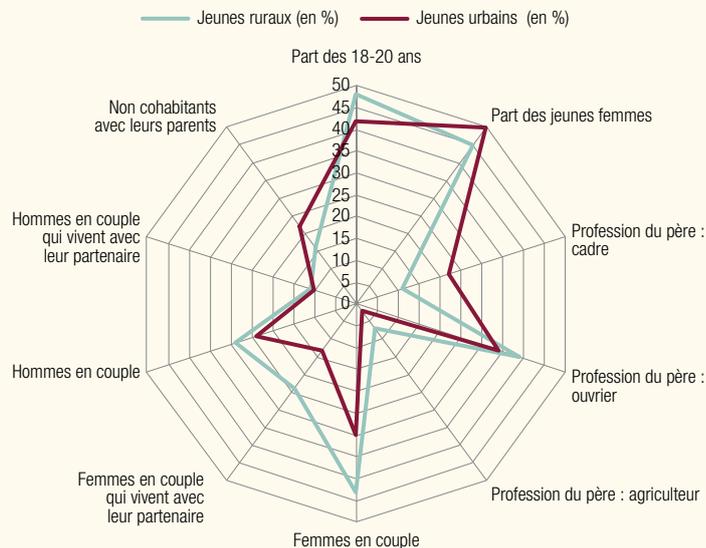
En parallèle, les principales raisons invoquées pour l'arrêt des études chez les 18-24 ans sont le fait d'avoir atteint un niveau suffisant et de s'être lassé. Ces raisons sont plus souvent mises en avant par les jeunes ruraux, à hauteur, respectivement, de 34 % et 23 %, contre 23 % et 17 % chez les jeunes urbains. À autres caractéristiques identiques, avoir atteint un niveau d'études suffisant reste plus fréquemment évoqué par les jeunes ruraux que par les urbains. Ce n'est pas entièrement le cas pour le fait de s'être lassé de faire des études, qui concerne de façon spécifique les jeunes hommes (27 % chez les ruraux contre 20 % chez les urbains).

Les jeunes ruraux sont plus souvent en emploi que les jeunes urbains

Moins souvent en cours d'études, les jeunes ruraux sont 36 % à être en emploi, contre 29 % des jeunes urbains. Parmi ceux qui ne sont pas en cours d'études, les jeunes sont aussi souvent en emploi en zone rurale qu'urbaine (62 % et 60 %). C'est vrai pour les hommes comme pour les femmes : à autres caractéristiques identiques, les écarts entre ruraux et urbains d'une part et entre rurales

GRAPHIQUE 1

Caractéristiques sociodémographiques des jeunes selon leur lieu de vie



Lecture • 43 % des jeunes femmes rurales sont en couple, contre 30 % des jeunes femmes urbaines. En particulier, 24 % des jeunes femmes rurales vivent avec leur partenaire, soit plus de la moitié des femmes rurales en couple, contre 13 % des jeunes femmes urbaines.
Champ • Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine.
Source • DREES-Insee, ENRJ 2014.

TABLEAU 1

Caractéristiques scolaires et professionnelles des jeunes selon leur lieu de vie

	Jeunes ruraux (en %)	Jeunes urbains (en %)	Écarts à autres caractéristiques identiques ¹ ruraux - urbains
En cours d'études	42	52	-10,9 ***
- qui visent au plus bac+3	47	33	+8,7 ***
- qui visent un bac+5	31	46	-10,6 ***
Choix des études			
- intérêt et débouché	90	91	ns
- proximité	21	18	ns
- apprentissage	17	10	+4,9 ***
Arrêt des études			
- niveau suffisant	34	23	+10,1 ***
- par lassitude	23	17	ns
- chez les hommes	27	20	+7 ***
En emploi	36	29	+6,6 ***
- parmi les jeunes sortis d'études	62	60	ns
Au chômage ou inactif	22	19	ns
- parmi les jeunes sortis d'études	38	40	ns
Aides des parents pour le premiers emploi	28	21	+5,1 **

*** : significatif au seuil de 1 %, ** : significatif au seuil de 5 %, * : significatif au seuil de 10 %, ns. : non significatif.
1. La modélisation porte sur l'ensemble des jeunes et chacune des situations scolaires et professionnelles mentionnées afin d'évaluer l'influence des variables suivantes : type de territoire, âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle du père, être en couple. La situation de référence est : vivre en zone urbaine, être un garçon, avoir un père ouvrier, ne pas être en couple.
Lecture • 42 % des jeunes ruraux sont étudiants, contre 52 % des jeunes urbains. Parmi les jeunes en cours d'études, 47 % des ruraux visent au plus un bac+3 contre 33 % des urbains, soit +15 points d'écart. Toutes choses égales par ailleurs (encadré 1), l'écart est un peu plus faible : il est de +8,7 points.
Champ • Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine.
Source • DREES-Insee, ENRJ 2014.

4. Le niveau d'études visé est celui indiqué par le jeune en réponse à la question : « Jusqu'à quel niveau d'études souhaitez-vous aller ? ».

et urbaines de l'autre ne sont pas significatifs (tableau 1).

En revanche, les territoires ruraux sont marqués par des inégalités de genre que l'on n'observe pas en zone urbaine : à autres caractéristiques identiques, l'accès à l'emploi des jeunes femmes qui ne sont pas en cours d'études y est inférieur de 9,8 points à celui des hommes (tableau complémentaire C). La structure spécifique de l'emploi dans les zones rurales peut notamment être un des facteurs explicatifs (Pinel, 2020a).

Par ailleurs, parmi ceux qui ont déjà occupé un emploi, 32 % des jeunes hommes en milieu rural ont bénéficié d'une aide de leurs parents dans la recherche de leur premier poste, contre 23 % en milieu urbain. En revanche, les jeunes femmes rurales sont moins souvent aidées (21 %) et dans des proportions proches des urbaines (18 %).

L'autonomie résidentielle des jeunes ruraux est plus tardive que celle des jeunes urbains

En moyenne, les jeunes vivant dans une commune rurale cohabitent ou cohabitent partiellement plus souvent avec leurs parents (84 % contre 77 %) [graphique 2]. Leur autonomie résidentielle est plus tardive. En zone rurale, à 21 ans, seulement un jeune adulte sur dix ne vit plus avec ses parents (11 %), alors que cette proportion s'élève à deux sur dix dans le cas des jeunes urbains (23 %). À l'inverse, à 24 ans, 49 % des jeunes ruraux ne vivent plus chez leurs parents, contre 43 % des urbains. Ce changement est déterminé par le fait que les jeunes ruraux sont plus souvent en couple et en emploi à ces âges. À autres caractéristiques identiques, ne plus vivre avec ses parents est toujours moins fréquent pour les jeunes ruraux que pour les jeunes urbains, y compris pour les jeunes de 24 ans (tableau complémentaire D).

Cependant, cela ne signifie pas forcément que tous les jeunes originaires d'une commune rurale quittent le domicile de leurs parents plus tardivement. En effet, les jeunes qui ont quitté les zones rurales et le domicile parental pour s'installer en milieu urbain sont comptabilisés comme jeunes urbains « décohabitants ». En parallèle, les jeunes adultes qui vivent en territoire rural retournent plus souvent chez leurs parents après une première installation entre 18 et 24 ans : 13 % sont dans ce cas, contre 8 % chez les urbains.

En zone rurale, les jeunes femmes quittent le domicile des parents deux fois plus souvent que les jeunes hommes (respectivement 21 % et 11 %), mais l'écart n'est pas significatif à caractéristiques identiques : il s'explique principalement par le fait que les jeunes femmes s'installent en couple plus souvent. L'écart femme-homme est, en première approche, plus faible en zone urbaine, où 26 % des jeunes femmes quittent leurs parents contre 19 % des jeunes hommes, mais cet écart s'amplifie toutes choses égales par ailleurs. Parallèlement, en milieu urbain, les femmes quittent le domicile des parents

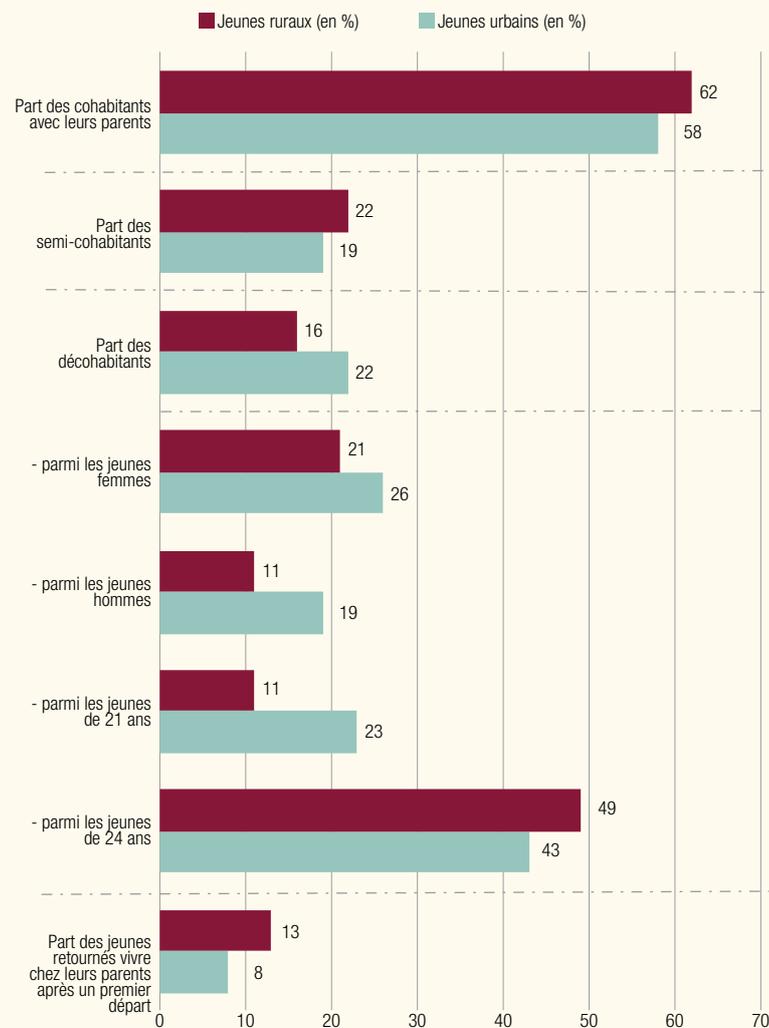
plus précocement que les hommes, alors que ce constat ne prévaut pas en zone rurale.

Des ressources perçues équivalentes entre jeunes ruraux et urbains

En moyenne, les jeunes ruraux perçoivent 815 euros par mois (tableau 2). Ces ressources se composent de revenus du travail (66 %), d'aides sociales (17 %) et d'aides parentales (17 %). Un jeune urbain reçoit quant à lui 765 euros, dont 56 % des revenus du travail, 19 % des aides sociales et 25 % des aides parentales.

GRAPHIQUE 2

Situation résidentielle des jeunes selon leur lieu de vie



Lecture • 16 % des jeunes ruraux sont décohabitants, contre 22 % des jeunes urbains. Parmi l'ensemble des jeunes ruraux, 21 % des femmes sont décohabitantes, contre 11 % des hommes. Parmi les jeunes de 21 ans, 11 % de ceux qui vivent dans le rural ne cohabitent plus avec leurs parents contre 23 % des jeunes urbains.

Champ • Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine.

Source • DREES-Insee, ENRJ 2014.

Ainsi, la structure des ressources d'un jeune diffère selon qu'il vit en territoire rural ou urbain.

Toutefois, ces différences dépendent de l'âge, du sexe, du statut d'activité, du fait d'être en couple et de la catégorie socio-professionnelle du père. Les revenus d'un jeune augmentent particulièrement lorsque son père est cadre ou chef d'entreprise, mais également lorsque le jeune occupe un emploi. Cela peut expliquer en partie la structure des revenus chez les jeunes ruraux : plus souvent sortis d'études, leurs revenus du travail sont plus importants. En parallèle, les aides parentales représentent une part plus faible de leurs ressources que chez les jeunes urbains, car ils sont plus souvent issus d'un milieu populaire.

Les ressources d'un jeune en cours d'études en zone rurale sont significativement plus élevées (+35 euros) que celles d'un jeune urbain, mais cela tient principalement au fait que les jeunes ruraux sont plus nombreux en contrat d'apprentissage. Par ailleurs, à caractéristiques identiques, un jeune adulte qui n'est pas en cours études ne bénéficie pas de ressources plus importantes en zone rurale qu'en urbaine.

Les jeunes ruraux perçoivent moins souvent des prestations sociales

32 % des jeunes ruraux perçoivent des aides sociales, contre 38 % des jeunes urbains (tableau 2). Ils perçoivent notamment moins de bourses étudiantes – étant moins souvent étudiants – et d'aides au logement, car ils vivent plus fréquemment chez leurs parents. Parmi les étudiants, la proportion de bénéficiaires de bourse ne diffère pas significativement entre jeunes ruraux et urbains. En revanche, les jeunes ruraux qui habitent partiellement ou qui n'habitent plus chez leurs parents sont moins souvent bénéficiaires d'aides au logement (45 % contre 55 % en zone urbaine). Mis à part le fait qu'ils sont plus souvent en couple et en emploi, un effet de territoire persiste et peut s'expliquer par un recours ou une éligibilité plus faible aux aides au logement des jeunes ruraux qui ne vivent plus chez leurs parents. En effet, l'éligibilité aux prestations logement varie en partie selon la localisation de celui-ci, pour tenir compte des écarts de loyers.



TABLEAU 2

Montant des ressources des jeunes selon leur nature et le lieu de vie

	Jeunes ruraux	Jeunes urbains	Écarts à autres caractéristiques identiques ¹ ruraux - urbains
Montant mensuel total des ressources monétaires ² du jeune (en euros)	815	765	ns
- en cours d'études	595	580	+35 *
- en emploi	1 335	1 355	ns
- au chômage ou inactif	390	375	ns
Montant mensuel total des revenus du travail (en euros)	535	430	-30 *
Bénéficiaires d'aides sociales (en %)	32	38	-3,8 *
- bourse d'études ³	36	31	ns
- aide au logement ⁴	45	55	-5,6 *
- allocation chômage	6	5	ns
- autres	7	5	ns
Montant mensuel total des revenus sociaux reçu par les bénéficiaires (en euros)	430	370	+55 ***
Bénéficiaires d'aides financières régulières des parents (en %)	66	74	-3 **
- versement monétaire non affecté	30	39	-4,5 **
- aide au loyer ⁴	2	20	-14,2 ***
- aide alimentaire	13	12	+2,2 *
- aide aux frais de transports	79	70	+9,2 ***
- aide aux frais de communication	50	54	ns
- aide aux dépenses de loisirs	21	24	ns
- aide à la complémentaire santé	6	12	-3,5 ***
Bénéficiaires d'aides des parents pour les frais de scolarité ⁵ (en %)	44	50	ns
Montant mensuel total des aides parentales (en euros)	140	190	-15 *
Aides en nature ⁶ (en %)	33	24	+9 ***
- repas	13	11	+2,4 **
- transport	12	7	+3,7 ***

*** : significatif au seuil de 1 %, ** : significatif au seuil de 5 %, * : significatif au seuil de 10 %, ns. : non significatif.

1. La modélisation porte sur l'ensemble des jeunes et chacune des situations mentionnées afin d'évaluer l'influence des variables suivantes, lorsqu'elles ne sont pas utilisées comme variable à expliquer : type de territoire, âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle du père, situation professionnelle, être en couple. La situation de référence est : vivre en zone urbaine, être un garçon, avoir un père ouvrier, en cours d'études, ne pas être en couple.

2. Soit la somme de ses revenus du travail, des aides sociales et des aides parentales éventuellement perçus.

3. Parmi les jeunes étudiants hors apprentis.

4. Parmi les jeunes semi-cohabitants ou décohabitants.

5. Parmi les jeunes étudiants ou apprentis.

6. Les aides en nature recouvrent les services suivants : lessive, ménage, garde d'enfants, garde d'animaux, transport, repas.

Lecture • 66 % des jeunes ruraux perçoivent des aides financières régulières de la part de leurs parents, contre 74 % des jeunes urbains. Lorsqu'ils sont aidés par leurs parents, les jeunes ruraux reçoivent de leur part 140 euros par mois contre 190 euros pour les jeunes urbains, soit 50 euros de moins. Toutes choses égales par ailleurs (encadré 1), cet écart se resserre à 15 euros. Parmi les jeunes qui perçoivent des aides financières régulières de la part de leurs parents, 79 % des jeunes ruraux reçoivent une aide liée aux frais de transport contre 70 % des jeunes urbains.

Champ • Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine.

Source • DREES-Insee, ENRJ 2014.

Toutefois, lorsque des aides sociales sont allouées aux jeunes ruraux, les montants mensuels versés sont, toutes choses égales par ailleurs, plus élevés de 55 euros. En moyenne, les ressources provenant des aides sociales représentent pour les bénéficiaires environ 430 euros par mois en zone rurale, contre 370 euros en zone urbaine.

Une aide financière des parents moindre pour les jeunes ruraux

Les jeunes ruraux bénéficient moins souvent d'aides financières régulières de la part de leurs parents par rapport aux urbains (66 % contre 74 %) et reçoivent en moyenne 140 euros par mois, contre 190 euros pour les urbains : à caractéristiques identiques, l'écart est réduit, pour atteindre -15 euros. En zone rurale, les jeunes qui habitent partiellement ou qui n'habitent plus chez leurs parents sont moins souvent aidés par ceux-ci pour le loyer : 2 % reçoivent une aide financière de leurs parents pour payer leur loyer, contre 20 % chez les jeunes urbains. L'écart reste significatif à caractéristiques identiques, notamment à situation d'activité identique, et s'élève à -14,2 points. À l'inverse, les parents de jeunes ruraux aident plus souvent leurs enfants à financer les dépenses de transport (79 % contre 70 %) et, dans une moindre mesure, l'achat de produits alimentaires (+2,2 points par rapport aux urbains). Les dépenses prises en charge par les parents, relatives aux loisirs, aux frais de communication ou aux frais de scolarité, ne sont pas significativement différentes selon que le jeune vit en territoire rural ou urbain.

En zone rurale, les 18-24 ans ont plus souvent des aides parentales en nature

33 % des jeunes ruraux bénéficient régulièrement de services rendus par leurs parents⁵, contre 24 % chez les urbains. Ils prennent par exemple plus souvent leurs repas chez leurs parents (13 % contre 11 %) ou reçoivent plus fréquemment une aide de leur part pour se déplacer : 12 % des jeunes ruraux ont besoin d'être conduits en voiture par leurs parents, contre 7 % des jeunes urbains. Ces soutiens améliorent les conditions de vie des jeunes, mais la plus grande fréquence des aides pour se déplacer pointe

tout de même la faiblesse des transports en commun dans les territoires ruraux.

Un sentiment de privation moins présent dans le quotidien des jeunes ruraux

La satisfaction dans la vie ne semble pas varier selon la situation territoriale du jeune.

La proportion de 18-24 ans insatisfaits de la vie qu'ils mènent est identique en zone rurale et urbaine (17 %) [tableau 3].

En revanche, le sentiment de privation est toujours plus faible chez les jeunes ruraux : ils sont 11 % de moins à déclarer ressentir une privation, que ce soit par rapport aux biens de première nécessité⁶ (38 % contre

...
5. Ces aides en nature recouvrent les services suivants : lessive, ménage, garde d'enfants, garde d'animaux, transport, repas.
6. La nourriture, les vêtements, les équipements relatifs au logement, les transports privés et publics, le téléphone portable.



TABLEAU 3

Sentiments de privation et pratique de loisirs des jeunes selon leur lieu de vie

	Jeunes ruraux (en %)	Jeunes urbains (en %)	Écarts à autres caractéristiques identiques ¹ ruraux - urbains
Jeunes adultes peu ou pas satisfaits ² de la vie qu'ils mènent actuellement	17	17	ns
Jeunes adultes ayant le sentiment de devoir souvent se priver	57	68	-12,2 ***
- biens de première nécessité ³	38	48	-10 ***
- vêtements	25	30	-5,2 ***
- usage de la voiture ou de la moto	16	17	ns
- biens de loisirs ⁴	53	64	-11,1 ***
- voyages, vacances	43	51	-8,9 ***
- sorties	26	30	-4,5 **
- sorties culturelles	16	20	ns
- sport	11	19	-7,7 ***
- au moins trois privations	31	41	-9,4 ***
Jeunes ayant des dépenses de loisirs	77	79	ns
- sport	33	30	+3,5 *
- activités associatives	26	25	ns
- voyage ou séjour à l'étranger	19	31	-11,5 ***
- sorties	64	68	ns
- produits culturels divers (livres, musique, vidéos, DVD, jeux vidéo...)	42	49	-4,7 **
Jeunes ayant le permis de conduire	77	63	+14,3 ***
Déplacement quotidien avec une voiture ou un deux-roues	92	75	+22,9 ***
Jeunes ayant un abonnement aux transports en commun	19	41	-19,7 ***

*** : significatif au seuil de 1 %, ** : significatif au seuil de 5 %, * : significatif au seuil de 10 %, ns. : non significatif.

1. La modélisation porte sur l'ensemble des jeunes et chacune des situations mentionnées afin d'évaluer l'influence des variables suivantes : type de territoire, âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle du père, situation professionnelle, être en couple. La situation de référence est : vivre en zone urbaine, être un garçon, avoir un père ouvrier, en cours d'études, ne pas être en couple.

2. Le jeune note la vie qu'il mène sur une échelle de 0 à 10 et il est considéré comme peu ou pas satisfait lorsqu'il attribue une note inférieure ou égale à 5.

3. La nourriture, les vêtements, les équipements relatifs au logement, les transports privés et publics, le téléphone portable.

4. Les livres, les ordinateurs, les tablettes, les consoles de jeux, les jeux vidéo, les sorties culturelles ou non, le sport, les voyages.

Lecture • 57 % des jeunes ruraux ont le sentiment de se priver, contre 68 % des jeunes urbains. Parmi ces jeunes, 38 % des ruraux se privent d'au moins un bien de première nécessité, contre 48 % des urbains. Toutes choses égales par ailleurs (encadré 1), cet écart est significatif au seuil de 1 % et reste de +10 points. De même, parmi les jeunes qui se privent d'au moins un bien de première nécessité, seul 25 % des jeunes ruraux déclarent se priver de vêtements, contre 30 % des jeunes urbains. Toutes choses égales par ailleurs (encadré 1), l'écart est de -5,2 points.

Champ • Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine.

Source • DREES-Insee, ENRJ 2014.

48 %), aux loisirs⁷ (53 % contre 64 %) ou de façon globale (57 % contre 68 %).

Les jeunes ruraux déclarent en particulier moins souvent se priver de vêtements (25 % contre 30 %), tandis que le sentiment de devoir se priver de la voiture ou de la moto est similaire à celui des urbains (16 % contre 17 %, l'écart n'est pas significatif).

Pour les loisirs, l'écart le plus important porte sur le sentiment de se priver de vacances, plus faible chez les ruraux (43 % contre 51 %), alors que la proportion de jeunes ayant le sentiment de se priver de sorties est plus proche (26 % pour les ruraux contre 30 %).

Les jeunes femmes ressentent toujours plus souvent que les hommes un manque : dans le rural 39 % de celles-ci déclarent subir au moins trois formes de privation, contre 25 % chez les hommes (*tableau complémentaire E*). Toutes choses égales par ailleurs, l'écart femme-homme est toujours plus important parmi les urbains.

Un jeune adulte sur cinq en zone rurale n'a pas de dépense de loisirs

23 % des jeunes ruraux indiquent n'avoir aucune dépense pour des loisirs. Pour la plupart des divertissements, ils déclarent moins fréquemment des dépenses que les urbains, sauf dans le cas de pratiques sportives (33 % pratiquent un loisir sportif payant contre 30 % des urbains). Un jeune adulte sur quatre est inscrit dans une association, soit de façon aussi fréquente en zone urbaine qu'en territoire rural.

En parallèle, les jeunes ruraux déclarent moins souvent avoir réalisé des dépenses pour des voyages ou des séjours à l'étranger : ils sont 19 % à avoir fait au moins un voyage au cours de l'année sur leur temps libre, contre 31 % chez les urbains. L'accessibilité plus faible, en zone rurale, à des moyens de transport internationaux peut limiter la possibilité de partir en voyage, sans que cela entraîne un sentiment de privation plus fort. De même, la part des jeunes ruraux qui déclarent des dépenses

en produits culturels est moins élevée (42 % contre 49 %). Des déterminants économiques et culturels peuvent également être à l'origine d'une moindre demande.

92 % des jeunes ruraux utilisent une voiture ou un deux-roues au quotidien

L'utilisation de la voiture est indispensable chez les jeunes qui vivent en territoire rural : 77 % obtiennent le permis entre 18 et 24 ans, contre 63 % dans l'urbain. L'offre de transports en commun, plus limitée qu'en zone urbaine, ne permet pas de les substituer à la voiture.

Lorsqu'ils ont le permis, 92 % des jeunes ruraux utilisent régulièrement une voiture ou un deux-roues dans leurs déplacements quotidiens, contre 75 % des jeunes urbains. En parallèle, l'utilisation des transports en commun est moins fréquente : 19 % des jeunes ruraux possèdent un abonnement aux transports en commun, contre 41 % chez les urbains. ■

•••
7. Les livres, les ordinateurs, les tablettes, les consoles de jeux, les jeux vidéo, les sorties culturelles ou non, le sport, les voyages.

POUR EN SAVOIR PLUS

- La page d'information sur l'enquête nationale sur les ressources des jeunes est disponible sur le site de la DREES : <http://drees.solidarites-sante.gouv.fr>, rubrique Études et statistiques, sous-rubrique Famille, enfance, jeunesse.
- **Amsellem-Mainguy, Y., Voisin, S.-G.** (2019, septembre). « Les filles du coin » Enquête sur les jeunes femmes en milieu rural. INJEP, EHESP.
- **Bellidenty, J.** (2018, juin). Études, travail, logement : comment les enfants de parents séparés entrent dans l'âge adulte ? DREES, *Études et Résultats*, 1071.
- **Berlioux, S., Fourquet, J., Peltier, J.** (2019, novembre). Jeunes des villes, jeunes des champs : la lutte des classes n'est pas finie. Fondation Jean Jaurès.
- **Coquard, B.** (2015, mars). Que sait-on des jeunes ruraux ? INJEP, *Notes & Rapports*, 2015-03.
- **Even, D., Coly, B.** (2017, janvier). Place des jeunes dans les territoires ruraux. CESE, rapport.
- **Métayer, C.** (2014, novembre). Les jeunes dans les territoires ruraux. CGET, *Les Dossiers d'observation*, 2.
- **Missègue, N.**, (2020, juillet). Appréhender les territoires ruraux dans les études de la DREES. DREES, *Les dossiers de la DREES*, 63.
- **Morin, B.** (2011, avril). Qui habite en milieu rural ? CNAF, *Informations sociales*, 164.
- **ONPES** (2016, juin). L'invisibilité sociale : une responsabilité collective, 11^e rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale.
- **Orange, S., Renard, F.** (2018, novembre). *Au bonheur des dames : attachement local et relations d'obligations dans l'accès à l'âge adulte des jeunes femmes d'origine populaire et rurale*. CNES, Gresco.
- **Pinel, L.**, (2020, juillet). Conditions de vie des jeunes femmes en zone rurale : des inégalités par rapport aux hommes ruraux et aux urbaines. DREES, *Études et Résultats*, 1154.
- **Portela, M., Raynaud, E.** (2020, janvier). Devenir adulte : comment évoluent les ressources ? Montant et composition des ressources des 18-24 ans à partir de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ). DREES, *Les dossiers de la DREES*, 48.
- **Roullier, C.** (2011, avril). Le monde rural : quelques données de cadrage. CNAF, *Informations sociales*, 164.

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site drees.solidarites-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir nos avis de parution drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution

Directeur de la publication : Fabrice Lengart

Responsable d'édition : Souphaphone Douangdara

Rédactrice en chef technique : Sabine Boulanger

Secrétaire de rédaction : Elisabeth Castaing

Composition et mise en pages : NDBD

Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin

Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •

ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384



STATISTIQUE
P U B L I Q U E

La DREES fait partie
du Service statistique public
pilote par l'Insee.